

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup
d'agir ensemble!*



INTRODUCTION

Les pratiques collaboratives en milieu scolaire favorisent un climat éducatif stimulant et sont un facteur de protection contre la violence à l'école. C'est dans cette optique que le premier article de ce bulletin présente les effets des pratiques collaboratives sur les élèves, le personnel et le climat scolaire en général. Par la suite, les lectrices et lecteurs sont invités à réfléchir sur le phénomène de l'homophobie, qui suscite de plus en plus d'intérêt en milieu scolaire. En troisième lieu, un article présente les services mis en place par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de soutenir les régions dans leurs efforts pour prévenir et traiter la violence à l'école. Cet article permettra notamment aux lectrices et lecteurs de mieux cerner les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux dans la mise en œuvre du plan d'action ministériel.

Finalement, puisque chaque milieu scolaire a été invité à produire un portrait de situation de la violence dans son établissement, différents outils sont présentés pour aider les commissions scolaires et les écoles à évaluer le phénomène de la violence à l'école.

Bonne lecture!

1. Un facteur de protection lié à l'école: les pratiques collaboratives en milieu scolaire

On sait que différents facteurs de risque et de protection doivent être pris en compte lorsque l'on tente d'expliquer comment se développent les comportements agressifs et que l'on veut identifier les aspects sur lesquels il faut intervenir. Les facteurs liés au contexte scolaire, à la pédagogie qui y est pratiquée, aux mesures d'encadrement et à la qualité des relations interpersonnelles (élèves, personnel scolaire, parents) sont tous des éléments qui peuvent contribuer au développement d'un bon climat scolaire.

Certaines études se sont intéressées aux caractéristiques des milieux scolaires où la violence était peu présente.

L'une des caractéristiques de ces milieux est la place importante accordée à l'entraide et aux pratiques collaboratives entre toutes les personnes impliquées dans la communauté éducative (Cowie & Jennifer, 2001).

Du côté des élèves

Les systèmes d'entraide par les pairs se développent de plus en plus dans les milieux scolaires et ce, tant au primaire qu'au secondaire. Ces systèmes, qui sont réputés avoir des effets bénéfiques tant sur les élèves qui reçoivent l'aide que sur les pairs aidants eux-mêmes, prennent place de multiples façons dans le contexte scolaire et s'adressent

à différents groupes d'âge. On les trouvera sous plusieurs formes telles que :

- le travail coopératif;
- les cercles de discussion;
- les groupes d'entraide;
- les cercles d'amis;
- la médiation et la résolution de conflits;
- le tutorat par les pairs;
- les services de consultants;
- l'éducation par les pairs;
- le mentorat.

Les amis diminuent la victimisation

Ces systèmes d'entraide permettent aux élèves du primaire et du secondaire de perfectionner leurs habiletés d'entraide tout en leur donnant l'occasion de mieux se connaître et de créer des liens d'amitié entre eux. Comme le fait d'avoir des amis est un facteur de protection pour prévenir la victimisation à l'école, les activités qui sont basées sur la coopération et l'entraide méritent d'être encouragées.

Les élèves qui se sentent acceptés et respectés développent un sentiment d'appartenance plus élevé envers l'école.

L'estime de soi augmente les habiletés sociales

Par ailleurs, les adolescents qui se sentent inclus dans un groupe ont une estime d'eux-mêmes plus élevée que ceux qui se retrouvent isolés socialement. Par conséquent, les élèves ayant un sentiment d'appartenance plus fort que les autres feraient preuve de meilleures habiletés sociales, s'investiraient davantage dans leurs apprentissages et percevraient plus positivement leurs enseignants et leurs pairs.

Les pairs aidants contrôlent mieux leur agressivité

Notons aussi que la qualité des relations entre le personnel enseignant et les élèves est meilleure dans les écoles où les pratiques de collaboration sont fréquentes. Finalement, il est intéressant de savoir que des élèves présentant des difficultés comportementales peuvent aussi venir en aide à leurs pairs lorsqu'on leur donne la possibilité de le faire. À ce propos, des études québécoises ont démontré que ces élèves, tant au primaire qu'au secondaire, arrivent en général à développer un meilleur contrôle de leur agressivité et de meilleures habiletés sociales après avoir été formés et supervisés pour agir comme pairs aidants au cours de l'année scolaire.

Du côté des enseignants

La collaboration entre enseignants est bénéfique aux élèves

Le personnel enseignant qui collabore fréquemment avec ses collègues se montre plus ouvert à travailler avec les élèves présentant des difficultés. Il évite de créer des situations compétitives souvent à l'origine de tensions dévalorisantes chez les jeunes. La collaboration favorise également la mise en place d'interventions concertées, cohérentes et harmonisées pour mieux répondre aux besoins des élèves en général.

Les effets sont nombreux

Les effets positifs sur les élèves sont nombreux dans les milieux où la collaboration est présente entre les adultes. Plusieurs études rapportent que ces élèves présentent :

- une meilleure estime d'eux-mêmes ;
- une plus grande motivation scolaire ;
- une fréquentation de l'école plus assidue ;
- des résultats scolaires plus élevés ;
- des relations plus harmonieuses avec le personnel enseignant.

La collaboration favorise la créativité

Elle permet de réfléchir sur sa pratique et ouvre la voie aux innovations, à la recherche de nouveau matériel et aux stratégies permettant de mieux répondre aux besoins des élèves. Le personnel enseignant utilise alors des méthodes plus dynamiques et novatrices, en plus d'encourager et de valoriser davantage les réussites des enfants.

Moins de stress et plus d'efficacité

Certaines recherches ont également démontré que la collaboration avec les collègues diminuerait le niveau de stress lié au travail du fait que les intervenants scolaires ont la possibilité d'échanger et de se rassurer mutuellement.

De plus, les pratiques de collaboration interprofessionnelle permettent d'augmenter le sentiment d'efficacité personnelle des équipes de travail puisque le partage d'information et d'expertise inhérent à tout travail d'équipe constitue une source inestimable de formation continue (Beaumont, Lavoie & Couture, 2010).

Une meilleure gestion des conflits

Ainsi, les membres du personnel scolaire qui travaillent en collaboration, notamment avec les spécialistes de l'école ou encore avec les parents, parviennent non seulement à mieux gérer les situations difficiles rencontrées avec les élèves ayant des problèmes de comportement, mais aussi à mieux régler les conflits qui surviennent avec leurs collègues.

Du côté de la direction

En favorisant un climat de collaboration entre tous les acteurs du milieu scolaire (élèves, personnel scolaire, parents, communauté), l'équipe de direction peut influencer positivement le climat de l'établissement.

En effet, en étant disponible pour entendre les membres de l'équipe éducative, en valorisant la qualité du climat relationnel et en collaborant à son tour avec différents organismes pour offrir ce qu'il y a de mieux à l'école, l'équipe de direction contribue à réduire les risques de victimisation au sein de son établissement.

Finalement, les technologies de l'information et de la communication fournissent aujourd'hui une multitude de moyens permettant au personnel scolaire de former de réelles « communautés de pratique » visant à s'entraider et à développer de nouvelles connaissances en contexte de collaboration professionnelle.

2. L'homophobie dans mon école

Si vous travaillez dans un établissement d'enseignement, vous avez certainement déjà été témoin de brimades entre élèves faisant allusion à l'orientation sexuelle d'un des leurs, de propos visant particulièrement l'homosexualité. Ce type de brimades commence à s'observer vers l'âge de dix ans, soit bien avant que le jeune ne se soit questionné sur son orientation sexuelle. Ces épithètes, loin d'être banales, sont préjudiciables à l'ensemble des élèves, homosexuels ou non, ainsi qu'aux victimes, et la fréquence élevée de ces comportements irrespectueux, tant à l'école que dans le réseau social ou sportif des jeunes, accentue l'urgence d'agir.

Dominer et exclure

Dans les faits, les propos traitant de l'identité et de l'orientation sexuelle (vraie ou supposée) échangés entre pairs sont utilisés pour marquer la domination, l'exclusion ou la discrimination. Pour certains, la croyance que l'hétérosexualité constitue la seule norme explique la haine, le dégoût, l'aversion, le malaise et la peur de ceux qui diffèrent de celle-ci. C'est ainsi qu'un individu stigmatisé sera la cible de violence qui peut s'exercer verbalement, par écrit, physiquement ou par exclusion sociale.

L'homophobie à l'adolescence

Le groupe social le plus touché par les manifestations d'homophobie est sans doute celui des adolescents. L'impact de cette hostilité est amplifié du fait que la période de l'adolescence est celle du développement de l'identité sexuelle (Walls, Kane & Wisneski, 2010; Van Wormer & Mckinney, 2003). Au Canada, les jeunes de 12 à 17 ans seraient davantage susceptibles que les personnes plus âgées d'être auteurs présumés d'un crime de haine lié à l'homosexualité.

Les effets de l'homophobie: dévastateurs

La violence sexiste génère chez la victime un niveau élevé de détresse émotionnelle, d'anxiété, de malaises somatiques et de stress traumatique de même qu'un sentiment de vulnérabilité et d'impuissance par rapport

à l'agresseur. Les sentiments d'insécurité et d'isolement conséquents aux agressions homophobes accroissent la probabilité pour la victime de s'absenter de l'école ou même d'abandonner ses études. De plus, le jeune qui est victime pourra, entre autres, développer un sentiment de haine envers lui-même découlant de l'intériorisation de la domination et de la stigmatisation par ses pairs. Son estime de soi peut en être lourdement affectée, ce qui se traduit par l'adoption de certains comportements comme l'abus de substances, des pratiques sexuelles à risque, des idées et des gestes suicidaires.

Les répercussions du silence

Dans les établissements d'enseignement, les adolescents peuvent percevoir un accord implicite avec l'attitude homophobe si le personnel scolaire banalise les attaques ciblant l'orientation sexuelle, s'il y est indifférent, silencieux ou s'il s'y adonne. La loi du silence demeure souvent la règle dans les milieux scolaires.

En contre partie, l'adoption d'un discours neutre sans biais hétérosexuel (par exemple: éviter de parler de blonde, de chum) de même que la prise de position contre toute manifestation homophobe annonceront implicitement une ouverture d'esprit.

Des adultes à qui se confier

Les victimes ont besoin d'identifier dans leur milieu une personne accessible, sûre et une alliée potentielle, susceptible de leur offrir le soutien nécessaire. Cette personne, en toute confidentialité, pourra les accompagner dans leur questionnement sur leur identité et leur orientation sexuelle, ou encore offrir son soutien si le désir de se confier se manifeste.

La volonté du MELS de faire de l'école un milieu de vie sécuritaire repose sur des actions concrètes, conformes aux orientations de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie (ministère de la Justice, 2009), et sur la croyance que les jeunes libérés de ces préjugés pourront s'épanouir dans une société saine.

Les interventions utiles

Walls, Kane et Wianeski (2010) proposent une série d'interventions utiles pour prévenir l'homophobie:

1. Dénoncer l'homophobie par des affiches dans les corridors de l'école;
2. Présenter la réalité des diverses orientations sexuelles;
3. Placer bien en vue à la bibliothèque, des livres, des films et des dépliants éducatifs sur la question;
4. Organiser des rencontres d'information sur le sujet pour les parents;
5. Assurer la présence dans l'école d'une Alliance Gay/Straight. La reconnaissance du fait que la discrimination s'explique davantage par le contexte social que par les caractéristiques personnelles permet de rendre les jeunes plus forts et fait en sorte qu'ils n'ont plus à s'attribuer le blâme de leur exclusion. Cette reconnaissance est au cœur des groupes Alliance Gay/Straight. Ces derniers constituent un facteur de protection qui accroît la capacité de résilience et contribue à faire de ces jeunes des citoyens affirmés.

Toutes ces activités ont le potentiel d'avoir un impact positif sur les jeunes en milieu scolaire. «Le Ministère a mis à la disposition des intervenants un feuillet sur la lutte à l'homophobie qui s'inscrit dans la mise en place de la stratégie locale pour prévenir et traiter la violence. Le feuillet est disponible sur le site Internet du Ministère.»

www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole

3. Le soutien offert par le MELS aux régions pour prévenir et traiter la violence à l'école

La prévention de la violence à l'école est l'affaire de tous et le succès des actions mises en place est directement associé à l'engagement de toutes les personnes de la communauté éducative. Au Québec, les mesures ayant trait à la sécurité, à la prévention et au traitement de la violence sont sous la responsabilité des commissions scolaires et des établissements d'enseignement, qui déterminent les actions appropriées selon la réalité et les besoins de leurs milieux.

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE:

ça vaut le coup d'agir ensemble!

Le MELS a déployé son plan d'action en respectant ces niveaux de responsabilité et en tenant compte de l'aspect systémique de la mobilisation de tous les paliers. La figure ci-contre illustre la façon dont la structure du réseau de soutien et d'accompagnement se déploie pour tirer profit de l'expertise de chacun, et pour favoriser la mise en œuvre d'interventions efficaces.

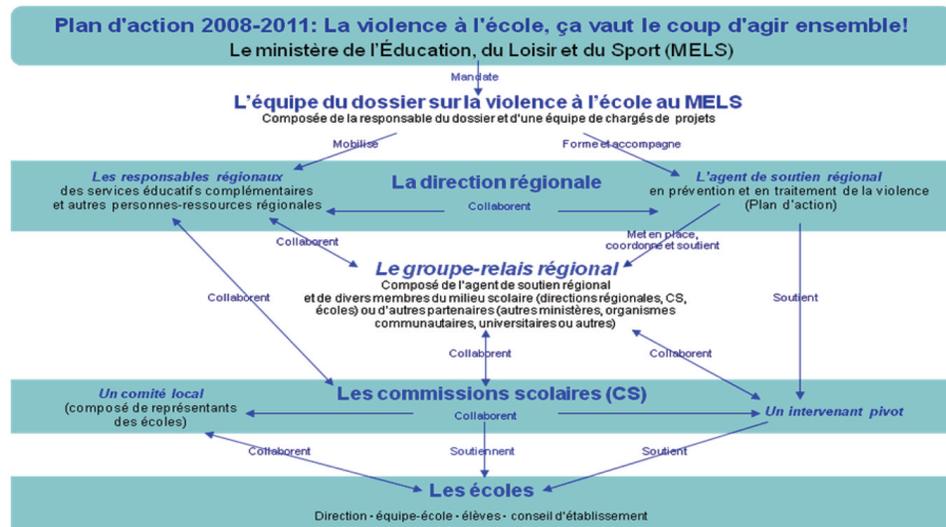
L'organisation illustrée par cette figure ne se veut pas hiérarchique, mais plutôt dynamique et systémique et peut être adaptée d'une région à une autre. Pour comprendre concrètement comment certaines régions organisent leurs actions, nous avons recueilli les propos de M^{mes} Nathalie Rousseau et Danièle Boivin, toutes deux agentes régionales de soutien pour le plan d'action, respectivement en Montérégie et en Mauricie et Centre-du-Québec.

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un agent de soutien régional ?

Dans le cadre du plan d'action, un agent de soutien a été embauché dans chaque région du Québec. Ces personnes assurent le suivi de la mise en œuvre du plan et soutiennent le déploiement de l'expertise et de l'accompagnement en matière de prévention et de traitement de la violence à l'école. Elles sont entre autres responsables :

- de dresser l'inventaire de ce qui se fait dans leur région et de le faire connaître ;
- d'agir à titre de personnes-ressources auprès du réseau scolaire en fonction des priorités et des besoins déterminés à l'échelle locale relativement à la mise en œuvre des mesures du plan d'action dans les milieux ;
- de collaborer et de se concerter avec les différents responsables de dossiers à la direction régionale afin d'assurer l'intégration et la complémentarité des interventions en matière de prévention et de traitement de la violence à l'école ;
- de collaborer au développement de l'expertise sur le sujet selon les priorités nationales liées au plan d'action ;
- de mettre en place, de coordonner et d'animer un groupe-relais composé de représentants :
 - des commissions scolaires et des écoles ;
 - des partenaires comme les services de police, les services de santé et les services sociaux ;

Structure du réseau de soutien et d'accompagnement



- des organismes communautaires ;
- des parents ;
- des services à la communauté anglophone ;
- des services aux établissements d'enseignement privés.

Et que fait le groupe-relais régional ?

Le groupe-relais a le mandat :

- de s'assurer que ses membres et leurs réseaux respectifs ont une compréhension commune du phénomène de la violence ;
- de permettre aux membres d'enrichir leurs connaissances en matière de prévention et de traitement de la violence par le partage d'information, d'expertise et d'expérience, en vue d'outiller les milieux scolaires en fonction des besoins de la diversité de la population scolaire et des spécificités de la région ;
- de mobiliser les commissions scolaires ainsi que les partenaires concernés pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche réflexive, structurée et cohérente de prévention et de traitement de la violence.

Comment se concrétise la mise en œuvre du plan d'action dans les régions ?

En plus des différents acteurs et structures figurant sur le schéma, M^{me} Rousseau nous mentionne l'existence d'un comité régional

qui coordonne et suit la mise en œuvre du plan d'action en Montérégie. Le mandat de ce comité est le suivant :

- adopter un plan d'action régional en lien avec le plan d'action ministériel ;
- convenir des stratégies à mettre en place ;
- assurer la prise en compte des besoins et des attentes des commissions scolaires dans la mise en œuvre des mesures du plan d'action ;
- faire un suivi de la mise en œuvre de l'évolution et des retombées des actions menées pour faire diminuer la violence à l'école.

Si ce comité devait être placé dans le schéma, il serait probablement situé entre la responsable des services éducatifs complémentaires de la direction régionale et l'agent de soutien régional.

Dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, une commission scolaire a plutôt opté pour nommer deux agents pivots. Ceux-ci travaillent en collaboration avec l'agent de soutien régional afin d'élaborer des stratégies d'action dans leur organisation. Cette formule facilite la mise en place progressive des différentes mesures du plan d'action.

M^{me} Danièle Boivin souligne que chaque commission scolaire a des particularités liées à sa structure et exprime des besoins particuliers pour le territoire qu'elle dessert. Cependant, malgré toutes les différences

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup
d'agir ensemble!

existantes dans ces structures organisationnelles, les commissions scolaires et les écoles visent l'objectif de favoriser l'instauration d'un milieu sain et sécuritaire.

Dans un premier temps de la mise en œuvre du plan, les agents de soutien ont notamment rencontré le groupe-relais, certains comités locaux des commissions scolaires, des représentants des services de police et d'autres partenaires afin :

- de faire connaître le plan d'action proposé par le MELS;
- d'assurer la mise en œuvre du plan d'action dans les commissions scolaires (actions concrètes et échéanciers);
- de faire connaître des outils proposés par le MELS pour évaluer la situation et mettre en place les actions.

On a aussi misé, lors de ces rencontres, sur l'importance de se reconnaître comme acteurs jouant un rôle important en matière de prévention et de traitement de la violence. Tous ces représentants des divers milieux concernés par la violence peuvent alors mettre sur pied un réseau de soutien et de partage d'information quant aux différents services offerts à l'intérieur de leur organisme ou de leur établissement.

Plusieurs personnes sont mobilisées dans le cadre du plan d'action actuel pour prévenir et traiter la violence à l'école, chacune ayant un rôle particulier à jouer.

Afin d'illustrer de façon plus concrète ces différents rôles, voici quelques exemples d'actions fournis par les agentes de soutien interrogées.

En Montérégie :

Dans le contexte du plan d'action, les commissions scolaires et les écoles sont appelées à réfléchir sur leurs services d'accompagnement aux élèves suspendus ou expulsés. Un atelier réflexif sur ce sujet a été offert aux écoles secondaires. On y a d'abord discuté des conditions à mettre en place pour accroître l'efficacité de ce service, de même que des

étapes à franchir et des rôles et responsabilités de tous les intervenants scolaires. Par la suite, les participants ont été questionnés sur leurs propres procédures afin d'en faire ressortir les points forts et les aspects à bonifier. À la suite de cet atelier, le personnel scolaire a fixé des objectifs de travail et une liste de moyens pour parvenir à améliorer leurs procédures.

Plusieurs autres actions ont été entreprises. En voici quelques exemples :

Groupe-relais :

- Atelier sur la cybercriminalité et la cyberintimidation (Sûreté du Québec et Police de l'Agglomération de la Ville de Longueuil).
- Atelier sur les meilleures pratiques en prévention de la violence (Santé publique, CSSS).

Commissions scolaires et écoles :

- Mise en place d'un registre pour collecter les données sur les manifestations de violence afin de faire un portrait plus juste.
- Réalisation du portrait de situation de la violence par les écoles.
- Dépistage et intervention auprès des élèves du préscolaire qui présentent des difficultés comportementales.

En Mauricie et Centre-du-Québec

Dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec :

- les membres du groupe-relais ont partagé leur expertise sur différents sujets tels que la prévention de la violence en milieu scolaire (PIMS-SQ), les données relatives au nombre de signalements reçus par le Centre jeunesse pour les mauvais traitements infligés aux enfants, les services offerts dans les écoles et par les partenaires en matière de prévention de la violence, différents projets locaux, etc.;
- la responsable régionale participe aux rencontres du groupe-relais. Elle s'assure de l'arrimage entre les différents dossiers (persévérance et réussite scolaires, approche *École en santé*, stratégie d'intervention *Agir autrement*, conventions de partenariat, etc.) et aide l'agent de soutien régional dans l'élaboration des stratégies d'accompagnement;

• l'agente de soutien régional a contribué à l'élaboration du *Guide d'intervention en lien avec les facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école*, en collaboration avec d'autres agents de soutien régionaux (Montérégie, Montréal et Estrie). Elle a de plus mis sur pied, avec d'autres agents de soutien régionaux des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches et de Montréal, un atelier réflexif concernant les interventions efficaces en vue d'agir tôt pour prévenir et traiter la violence;

• les agents pivots rencontrent les écoles pour les former et les amener à se questionner sur la violence. Certains ont organisé des activités sur une compréhension commune de la violence (qu'entend-on par violence, agressivité, colère, indiscipline, incivilités? etc.), sur les facteurs de protection en matière de violence dans les écoles ou sur les types de prévention possibles;

• le comité local d'une des commissions scolaires de la région a adapté un outil pour faciliter la réalisation des portraits de situation des écoles primaires et secondaires. Une compilation des résultats a non seulement permis d'obtenir un portrait global de la violence dans leur milieu, mais aussi de réaliser un plan d'action;

• l'agente de soutien régional favorise l'intégration et l'arrimage des différents dossiers existants dans la mise en œuvre du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école. Par exemple, elle travaille en collaboration avec une représentante de l'approche École en santé et une agente pivot d'une commission scolaire afin d'élaborer un référentiel destiné aux équipes-écoles pour accompagner la mise en place de la stratégie locale d'intervention, incluant des actions pour les victimes, les témoins et les personnes qui agressent.

C'est ainsi que le réseau s'est organisé en Montérégie et en Mauricie et Centre-du-Québec pour permettre la bonification des actions déjà en place et la mise en œuvre de nouvelles interventions pour faire face au phénomène de la violence dans les établissements d'enseignement. Rappelons que la particularité de chacun des réseaux régionaux donne actuellement lieu à une

diversité d'actions pour la mise en œuvre des mesures du plan d'action. Le réseautage national, régional et local devient encore plus pertinent pour enrichir les connaissances de tous en matière de prévention et traitement de la violence.

4. Des outils pour faire le portrait de la présence de la violence

Avant de mettre en place des actions pour prévenir et traiter la violence, il importe que chaque école se questionne sur l'importance du phénomène dans son milieu (ses manifestations, ses conséquences, son ampleur, les priorités d'intervention, etc.). Plusieurs établissements scolaires l'ont déjà fait et d'autres poursuivent leurs démarches en ce sens. Dans le premier bulletin du MELS paru à l'été 2009, huit étapes ont été proposées afin d'orienter une stratégie locale en prévention de la violence à l'école. Le portrait de situation en fait partie. Il permet de réaliser les deux premières étapes du processus proposé puisqu'il offre la possibilité aux écoles d'identifier l'ampleur du phénomène dans leur établissement, de faire le bilan des actions déjà mises en place et de prendre connaissance du niveau de motivation du personnel scolaire à vouloir s'investir dans des mesures collectives pour faire face à la violence.

Cette analyse de situation systématique permet également l'émergence de nouvelles pistes d'action.

Portrait de situation: plusieurs outils disponibles

Afin de réaliser leur portrait de situation, les écoles peuvent choisir l'outil qui leur convient le mieux parmi une multitude de questionnaires ou d'instruments déjà disponibles. Certains outils, en français, ont été validés par la recherche. C'est le cas du *Questionnaire sur la vie scolaire* (Debarbieux, 1998), qui permet d'étudier les principaux indicateurs de la violence scolaire (victimisation, délits, climat scolaire et sentiment d'insécurité), et de la *Trousse d'évaluation de l'intimidation, du harcèlement et des relations entre enfants du même âge en milieu scolaire*, produite par l'Association canadienne de santé publique

(2004) et qui traite d'intimidation, de discrimination et de harcèlement sexuel en milieu scolaire.

Le questionnaire de la stratégie d'intervention Agir autrement

D'autres questionnaires ont déjà été utilisés par certains milieux scolaires qui se réfèrent à l'approche École en santé ou encore par ceux qui participent à la stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA), implantée dans les milieux les plus défavorisés. Dans la stratégie SIAA, le Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES; Janosz, Georges et Parent, 1998) a aussi été validé scientifiquement et fournit, quant à lui, un ensemble d'outils d'évaluation qui tracent le portrait d'une école (climat, problèmes et pratiques éducatives). Cet instrument permet aux établissements d'enseignement du primaire et du secondaire de recueillir des résultats auprès des élèves et du personnel scolaire.

Certaines écoles ont donc pu se référer au portrait de situation déjà tracé par l'un de ces questionnaires ou ont choisi de le réutiliser pour faire une mise à jour de la situation en lien avec la violence à l'école.

Les outils produits par le MELS

Le MELS a aussi produit différents questionnaires dans le but de soutenir les établissements scolaires dans la réalisation de leur portrait de situation. L'Autoportrait des actions réalisées par l'école pour prévenir et traiter la violence permet aux écoles, comme son nom l'indique, d'identifier les actions déjà mises en place pour prévenir et traiter la violence. Différents éléments de l'environnement scolaire (connaissance du milieu, mesures de sécurité, pratiques éducatives, pratiques organisationnelles et pratiques de gestion) peuvent être recensés grâce à ce questionnaire. Pour obtenir un état de situation sur les manifestations de la violence et les circonstances dans lesquelles elles se produisent, le MELS a aussi élaboré un document intitulé *Autoportrait des manifestations de la violence à l'école*, déjà distribué dans les milieux scolaires. Ces questionnaires sont disponibles par l'entremise de l'agent de soutien en prévention et traitement de la violence dans chaque direction régionale.

Le point de vue des élèves

D'autres milieux scolaires ont, pour leur part, décidé d'élaborer leur propre outil pour mieux répondre à leurs besoins d'évaluation de la situation. À titre d'exemple, M. Louis Robitaille, agent de soutien de la région de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches, a produit, avec l'aide de collaborateurs, des documents permettant aux milieux scolaires de recueillir de l'information concernant notamment la perception des élèves (de la 3^e année du primaire à la 5^e année du secondaire) quant à la sécurité générale à l'école et quant aux différentes formes de violence subies et pratiquées entre pairs. Les questionnaires qui s'adressent aux élèves explorent aussi leur opinion sur les interventions faites à leur école pour prévenir ou gérer la violence (physique, verbale, sociale, électronique, sexuelle ou l'intimidation) et les invite à faire part de leurs idées pour faire diminuer ce phénomène. Des consignes de passation des questionnaires sont aussi proposées de même que des pistes d'analyse en lien avec les éléments du questionnaire conçu pour les élèves.

Des outils adaptés au milieu

Chaque milieu scolaire demeure cependant libre d'utiliser le moyen qui lui semble le plus approprié pour dresser localement un portrait de situation concernant le phénomène de la violence dans son établissement. En personnalisant ainsi les évaluations, il lui sera plus facile de récolter l'information qui lui sera réellement utile pour réaliser les interventions à prioriser pour faire diminuer cette violence.

Même si certaines écoles ont mis en place des moyens d'action pour faire face à la violence depuis quelques années déjà, un portrait de la situation actuelle peut leur fournir de nouvelles indications.

Par ailleurs, se doter d'un instrument visant à mesurer l'ampleur des manifestations de la violence à l'école peut s'avérer fort utile pour permettre aux milieux scolaires de suivre l'évolution du phénomène, d'ajuster leurs interventions en conséquence et, finalement, de constater l'efficacité de leurs actions.

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE:

ça vaut le coup
d'agir ensemble!

Coordination et rédaction

Claire Beaumont, Ph. D.

Observatoire canadien pour la prévention
de la violence à l'école (OCPVE)

Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval

Recherche et rédaction

Cynthia Lépine, professionnelle
de recherche

Observatoire canadien pour la prévention
de la violence à l'école (OCPVE).

Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval

Direction et coordination

Liette Picard, directrice des services
éducatifs complémentaires et de
l'intervention en milieu défavorisé,
ministère de l'Éducation, du Loisir et
du Sport

Danielle Marquis, responsable du dossier
Violence à l'école, Coordination des services
complémentaires, ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Collaboration

Paula St-Arnaud, chargée de projet
du plan d'action sur la violence

Raymond Tozzi, chargé de projet
du plan d'action sur la violence

Direction des communications, ministère
de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Graphisme et infographie

Deschamps Design

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir
et du Sport, 2011

ISSN 1927-5285 (en ligne)

10-00388

Pour en connaître davantage

BEAUMONT, C., LAVOIE, J., & COUTURE, C. (2010). *Les pratiques collaboratives en milieu scolaire: Cadre de référence pour soutenir la formation*. Document de formation, CRIRES, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec.

COWIE, H., & WALLACE, P. (2000). *Peer support in action*. London: SAGE Publications Ltd.

T.A.C.T. *Téléapprentissage communautaire et transformatif*. Site d'information sur les communautés de pratique et d'apprentissage qui peut être consulté à www.tact.fse.ulaval.ca/ang/html/cp/Untitled6.html.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. (2009). *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Gouvernement du Québec. Document téléaccessible à: www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/homophobie.pdf

VAN WORMER, K., & KINNEY, R. (2003). What School Can Do to Help Gay/Lesbian/Bisexual Youth: A Harm Reduction Approach. *Adolescence*, 38(151), 409-420.

WALLS, E.N., KANE, S.B., & WISNESKI, H. (2010). Gay-Straight Alliances and School Experiences of Sexual Minority Youth. *Youth and Society*, 41(3), 307-332.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2010) L'homophobie, ça vaut le coup d'agir ensemble! Document téléaccessible à: www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2010) Répertoire des pratiques en prévention et traitement de la violence. www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole

On peut obtenir le *Guide d'intervention en lien avec les facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école* en contactant l'agent de soutien en prévention et traitement de la violence de sa direction régionale.

MELS (2009). *La violence à l'école, ça vaut le coup d'agir ensemble, Plan d'action ministériel pour prévenir et traiter la violence à l'école, 2008-2011*. Document téléaccessible à: www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/ViolenceEcole_f.pdf

Tous les documents relatifs à la *Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA)* téléaccessibles à: www.mels.gouv.qc.ca/Agirautrement/index.htm

MELS. (2009). *L'école en santé, Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires, pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes*, Document téléaccessible à: www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/csc/promotion/pdf/19-7062.pdf

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE. (2004). Trousse d'évaluation de l'intimidation, du harcèlement et des relations entre enfants du même âge en milieu scolaire, document téléaccessible à: www.cpha.ca/fr/activities/safe-schools.aspx

On peut obtenir les questionnaires produits sur le point de vue des élèves en communiquant avec l'agent de soutien de la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.